

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 19 MAI 2015

- n° 167 de M. Christoph Allenspach (PS) et de 16 cosignataires demandant au Conseil communal un rapport et un concept de collecte et de recyclage des déchets à inscrire au Plan d'aménagement local

M. Christoph Allenspach (PS) présente le postulat ci-après:

*"Le Conseil communal présente un rapport concernant la collecte et le recyclage des déchets et intègre l'élaboration d'un concept à inscrire dans le Plan d'aménagement local.*

*Le règlement concernant la gestion des déchets en vigueur depuis 1998 fixe dans l'article 2, alinéa 2: La commune encourage toute mesure de réduction et de recyclage des déchets (...). En effet, un grand nombre de déchets est amené au recyclage. On constate cependant que depuis quelques années la collecte est réduite et, ce faisant, le service au public. Les postes de compostage créés durant les années 1990 dans plusieurs quartiers ont été fermés et la collecte des déchets compostables restreinte aux déchets verts des jardins. Depuis octobre 2014, on a renoncé à la collecte de différentes sortes de plastiques qui, déjà depuis quelque temps, étaient incinérés. La seule collecte pour un nombre plus important de plastiques aux Neigles est accessible notamment en voiture ce qui complique le dépôt pour la moitié de la population. Un ménage sur deux ne dispose pas de voiture. En plus, cette réglementation provoque une augmentation du trafic vers Les Neigles.*

*La restriction de la collecte des déchets recyclables est contraire au règlement en vigueur:*

*L'article 9, alinéa 2: La Commune met à disposition et gère des déchetteries en nombre suffisant pour assurer le ramassage de tous les déchets recyclables.*

*L'article 10 alinéa 3: Elle organise la collecte systématique des déchets compostables, et alinéa 4: Les déchets organiques collectés sont, dans la mesure du possible, traités dans une usine de fermentation et de production de biogaz.*

*L'affirmation de la Voirie, selon laquelle la collecte de certaines sortes de plastiques et de déchets compostables des ménages et des restaurants ne serait pas possible, aujourd'hui n'est plus tenable. Des solutions, parfaites ou non, existent. Concernant la collecte des plastiques, l'entreprise Küffer AG à Tafers propose des sacs de 60 litres pour la collecte des plastiques à quelques exceptions près et à la condition qu'ils soient propres. Concernant la collecte des déchets compostables, un certain nombre d'usines de production de biogaz existent aux alentours de la Ville. Le Conseil communal devrait examiner les possibilités et les adapter aux besoins de la population de la Ville.*

*On constate qu'en dehors du règlement, la Commune ne dispose pas d'un concept concernant la gestion, la collecte et le recyclage des déchets. Sans objectifs précisément définis, ce domaine du service public extrêmement important est réglé au fur et à mesure. Pour cette raison, le*

*postulat demande que le Conseil communal intègre l'élaboration d'un concept et son inscription au Plan d'aménagement local. Par ce document, la population peut prendre connaissance des objectifs envisagés ainsi que des mesures prévues."*